Image not found or type unknown

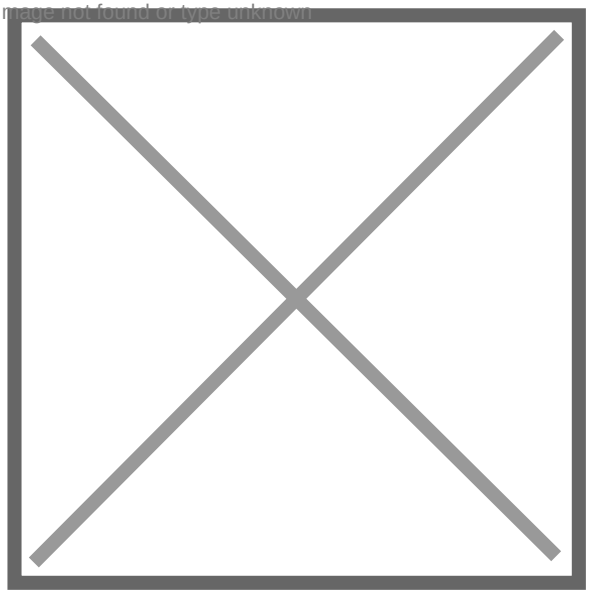

Refus de priorité sur un passage piéton

Par **Caracalla**, le **01/07/2009** à **11:05**

Bonjour,

Je me rendais au travail ce matin, quand arrivé à un passage piéton, une première voiture me refuse la priorité, et la seconde arrive à vitesse suffisamment élevé pour ne pas s'arrêter, et ne s'arrête pas non plus, alors même que je commençais à m'avancer, j'ai dû reculer, et j'ai donné un coup de pied dans la portière de cette voiture. Le passager est descendu, et m'a menacé de manière agressive de vouloir me "casser la gueule". C'est alors qu'il retourne à sa voiture, et du coup je pars pensant que ça n'ira pas plus loin.

C'est alors que celui-ci revient, encore plus agressif, et exige que je revienne voir les dégâts que j'ai fait à sa voiture. Je réalise alors que sa femme enceinte est au volant, et que lui n'était que le passager. Effectivement la portière est enfoncée, mais rien de très grave a priori. En tout cas sa femme appelle la police, qui arrive, et qui bien que le blâmant de n'avoir pas respecté la priorité, donne raison au monsieur en disant que je dois payer les réparations de sa portière.

Je me demande quel recours je peux avoir, sachant que la police m'a dit que si je ne réglais pas la facture, ils pouvaient me poursuivre en justice. Quid du non-respect de la priorité ?

Merci d'avance de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **01/07/2009** à **13:50**

Bonjour,

Que vous râliez, rien que de plus logique et de compréhensible mais que vous abimiez sa voiture, là c'est illégal. Bien que le conducteur ait commis une infraction au code de la route, ce n'est pas à vous de vous faire justice. Désolé pour vous, mais il va falloir régler les dommages. Voyez pour ça, votre assureur responsabilité civile personnelle.

Par **Caracalla**, le **01/07/2009** à **13:55**

Merci de votre réponse !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés